

Des temps d'échange pour chaque candidat, tout au long de la procédure

Depuis le 20 décembre, des temps d'échange avec les candidats sont organisés pour les informer, les orienter et répondre à leurs questions au sujet de la plateforme Parcoursup et de leur projet.

Ces temps d'échange vont être organisés dans les lycées et les structures d'orientation pour préparer au mieux la phase d'admission avec les candidats, leur expliquer les différentes situations qu'ils peuvent rencontrer sur leur dossier ou encore les types de réponse possibles des formations dès le 15 mai.

Ces échanges se poursuivront également via :

- Le numéro vert Parcoursup, disponible jusqu'au 14 septembre, fin de la phase complémentaire ;
- La messagerie « Contact » disponible dans le dossier du candidat ;
- Des temps d'échange en direct (des sessions de «tchats») entre les candidats, les familles et les équipes de Parcoursup via la plateforme de l'ONISEP, lors de moments clés de la phase d'admission, pourront répondre à leurs différentes questions ;
- Les vidéos tutorielles disponibles sur Parcoursup et les infographies expliquent d'une manière simplifiée et résumée les moments clés et les nouveautés 2019 de la phase d'admission.
- Les réseaux sociaux Parcoursup (Twitter, Facebook, Snapchat) qui donnent des informations sur les nouveautés et le calendrier de la phase d'admission. Ils sont également un relai vers les académies si les candidats rencontrent des difficultés sur leur dossier ;

Des entretiens individuels et collectifs dès le 15 mai

A partir du 15 mai, ces temps d'échange vont être poursuivis dans les lycées, les Centres d'Informations et d'Orientation et les universités pour les candidats qui n'ont demandé que des formations sélectives et qui ont été refusés sur l'ensemble de leurs vœux. Cet accompagnement humain, au plus près des candidats, permettra un travail approfondi de leur projet et l'anticipation de nouvelles possibilités qu'offriront la phase complémentaire dès le 25 juin.

La commission d'accès à l'enseignement supérieur dès les résultats du baccalauréat obtenus

Dès le début du mois de juillet, lorsque les lycéens auront obtenu leur résultat du baccalauréat, chaque académie mettra en place les « Commissions d'accès à l'enseignement supérieur » sur son territoire.

Ces commissions, pilotées par le recteur d'académie, vont accompagner chaque candidat en attente sur tous ses vœux ou ayant seulement des réponses négatives, qui a formulé au moins un vœu en phase complémentaire.

Les commissions travailleront en lien avec les candidats pour qu'ils puissent redéfinir leur projet en fonction des places disponibles en phase complémentaire, en envisageant une mobilité en dehors de leur académie, ou encore en identifiant les « formations similaires » grâce à la carte interactive des formations sur Parcoursup.

Les éléments renseignés par les candidats dans la rubrique « Ma préférence » au moment de la formulation des vœux serviront également aux commissions rectoriales pour travailler sur le projet de poursuite d'étude des candidats accompagnés.

À noter

Pour les candidats justifiant d'une situation spécifique tenant à leur état de santé, à un handicap, à leur statut de sportif de haut niveau ou à des charges de famille, les commissions d'accès à l'enseignement supérieur pourront instruire les demandes de droit au réexamen formulées dès le 15 mai.